

Département de
CHARENTE MARITIME

Arrondissement de
LA ROCHELLE

Canton de
ST MARTIN DE RÉ

Centre Communal
D'Action Sociale

LE BOIS PLAGES EN RÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier, la Commission Administrative, dûment invitée à se prononcer, **sous la présidence de Madame Dominique PERLADE, vice-présidente.**

Nb de membres en exercice : 9

Présents : Mmes : DURAND, BUAT, DUPEUX,
LAVERGNE, PERLADE.

Mr CHATIN

Absents : Mr JUIN, Mme BORDIER

Ont donné pouvoir : Mme BOUHIER

Date de convocation : 05 janvier 2024

Nb de membres en exercice : 9

Nb de membres présents : 7

2024 – n°1- 2 – DON PARTICULIER

Madame la vice-présidente informe l'Assemblée qu'un particulier a octroyé un don en faveur du CCAS à hauteur de 50.00 € alors qu'il séjournait au BOIS PLAGES à l'occasion du Week end de la Toussaint.

L'article L.2242-3 du Code Général des Collectivités Locales autorise les établissements publics communaux à accepter ou refuser par délibération les dons et legs qui leur sont faits.

Il est proposé d'accepter le don pour un montant total de 50.00 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres consultés :

- Accepte le don de ce particulier au titre de l'année 2024 ;
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Bois Plages en Ré, le 18/01/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Gérard JUIN.

C.C.A.S
LE BOIS PLAGES EN RÉ (17580)

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211700513 – 2024 01 18 DEL 18 01 2024 02 -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 14/02/2024

Affiché le 14 FEV. 2024



Dominique PERLADE
Vice-présidente du CCAS
LE BOIS PLAGES EN RÉ